



Collègues professionnelles et professionnels.

Bonjour,

Dans un premier temps, je voudrais vous rappeler que nous vivons une situation inédite dans une situation inédite dans notre histoire collective. Il s'agit d'une pandémie mondiale et tous/toutes, nous sommes appelés-ées à faire preuve de solidarité comme le dit le premier ministre du Québec depuis quelques jours. Nous ne sommes plus dans un cadre de convention de travail normal, mais plutôt dans celui où nous devons unir nos efforts pour contenir la prolifération du COVID-19.

Depuis jeudi dernier, les événements et les informations se succèdent coup après coup et évoluent à divers rythmes et nous parviennent au SPPMEM complète ou partielle des différents acteurs qui sont responsables d'appliquer les prescriptions de la santé publique et du ministère de l'Éducation, je parle ici des directions générales des centres de services de la Pointe-de-l'île, de Montréal, et de l'English Montréal. Vous êtes à même de constater que depuis les 48 dernières heures, le SPPMEM vous transmet les informations dont elle dispose, une fois qu'elles sont validées par les directions générales de ces trois centres.

Suite à quelques recherches et afin de répondre à la question pourquoi eux les enseignants et pas nous? Il s'avère que nous ne pouvons comparer la situation du personnel enseignant vs celle du personnel non enseignant (soutien, professionnel et cadre) : la convention locale du personnel enseignant prévoit (APPM) explicitement que :

« Toute journée ou partie de journée où les élèves ne sont pas tenus d'être à l'école ou au centre pour tout événement de force majeure (tempête, inondation, feu, etc.) est réputée journée ou partie de journée chômée et payée pour l'enseignante ou l'enseignant qui est ou serait présent au travail. ».

C'est ce qui explique que le personnel enseignant n'est pas requis au travail.

Ceci dit, il demeure néanmoins qu'il est absurde que certains professionnel(le)s soient demandés à entrer au travail, d'autres non, dépendamment de la culture organisationnelle de chacune des trois anciennes commissions scolaires. Pour exemple, la CSEM semble ouverte au télé-travail et une seule personne, la directrice des services aux élèves indiquera qui des professionnels pourra le faire, à la défunte CSPI, on nous a dit que ce sont cinq personnes (les directions de réseaux) qui auront la tâche d'accorder ou non la possibilité de faire du télé-travail. Pendant ce temps, à la défunte CSDM, la direction a décidé de pelleter cette responsabilité dans la cour de près de 300 gestionnaires qui ont chacun leurs visions de la situation...

De plus, aucune de ces directions ne semblent se préoccuper à sa face même que les professionnelles et professionnels sont aussi des mères, des pères, parfois des grands-parents qui ont des enfants et petit-enfants qui n'auront pas d'écoles, ni de services de gardes, lundi matin... Bravo à la conciliation travail-famille!!!

Pendant ce temps, dans les autres commissions scolaires de la province, les consignes sont aussi à géométries variables, de « les pros : rester chez-vous » à « entrez lundi matin ».

J'ai demandé aujourd'hui à la FPPE et son président d'intervenir auprès des instances du Ministère pour dénoncer cette situation, de plus, j'ai demandé à M. Landry que les conseillers juridiques puissent nous produire un avis juridique concernant le droit au refus de travailler dans ces circonstances inédites, en lien les autres lois, loi du travail, loi sur la santé et la sécurité au travail, et les prescriptions de la santé publique, etc.

Lundi après-midi, les représentants des syndicats et des associations de cadres de la CSDM seront convoqués à une réunion avec la direction générale. C'est à ce moment que nous pourrons avoir l'heure juste sur l'ensemble des décisions qui ont été prises au cours des dernières heures par les différents gestionnaires.

La réunion prévue, lundi après-midi avec la direction générale de la CSPI et représentants syndicaux a été annulée par la CSPI. La CSEM n'a convoquée aucune rencontre.

Merci de votre attention,

Soyez à l'affût des courriels du SPPMEM et suivez-nous sur la page du groupe privé Facebook du SPPMEM et sur le site web du SPPMEM.

► [Groupe facebook SPPMEM](#)

► Notre site Web: www.sppmem.ca

Page Web SPPMEM: [COVID-19](#)

Rémi Gaulin, président par intérim du SPPMEM

Pour tout problème, communiquez avec nous sans tarder.

Rémi Gaulin, Président par intérim

president@sppmem.ca

Martine Bossous, VP unité CSPÎ

vpcspi@sppmem.ca

Susan Waite, VP par intérim, unité EMSB

vpemsb@sppmem.ca

Line Lemay, VP par intérim, unité CSDM

secretariat-be@sppmem.ca